



## - Communiqué de presse -

N° 21-2  
Vitry-sur-Seine, le 20 janvier 2021

### **La planète se réchauffe, les logements sur Ivry-sur-Seine se refroidissent !**

**19 degrés dans les logements : c'est la norme ? Faut-il que cette température soit constante et sur une période de 24 heures, que le logement soit bien isolé et sans humidité ? C'est la question que se posent les locataires de l'OPH d'Ivry-sur-Seine depuis la mise en route du chauffage en octobre dernier car, alors que la planète se réchauffe, les usagers du logement, eux, se refroidissent. C'est pourquoi la Fédération CNL du Val-de-Marne soutient l'action de l'Union Locale CNL d'Ivry-sur-Seine devant la mairie, vendredi 22 janvier, à 17H00.**

Le chauffage, ce sont des charges locatives c'est à dire payables dans leur intégralité par les locataires. Le bailleur fait des provisions de charges pour que leur coût soit réparti toute l'année sur nos quittances. Il doit donc donner satisfaction sur ce service rendu. L'utilisation de chauffages d'appoint n'est pas une solution car elle augmente le budget de la facture d'électricité et peut mettre en danger par des équipements vétustes et provoquer des incendies.

Qu'en est-il aussi de notre responsabilité en termes de développement durable ?

Dans cette période particulière de pandémie où les locataires sont majoritairement en télétravail et contraints de rester chez eux, il n'est pas possible d'avoir froid et de risquer d'être malade, sans compter qu'il ne faut pas oublier les personnes âgées et les enfants en bas âge. Les locataires veulent le respect de leur droit : avoir du chauffage convenable. Ce sont eux qui payent !

Les prises de température dans la journée, au milieu de la pièce principale, ne peuvent pas être la mesure de référence acceptable et les modalités d'interventions rapides et efficaces en cas de dysfonctionnements doivent être effectives. Et, depuis le début de la période de mise en chauffe, les demandes d'intervention sont nombreuses.

L'Union Locale CNL d'Ivry-sur-Seine demande qu'un état des lieux énergétique du patrimoine en termes de déperditions calorifiques soit effectué. Il n'est pas normal de chauffer des logements qui ne sont plus en état de garder la chaleur. C'est à l'Etat de dégager les moyens nécessaires de réhabilitation pour une égalité énergétique dans les logements.

Mobilisons-nous pour réclamer un meilleur confort dans les logements de l'OPH d'Ivry-sur-Seine. Rendez-vous :

**Vendredi 22 janvier 2021, à 17 heures, devant la mairie.**

**Fédération C.N.L. du Val-de-Marne**

**Contact presse**

**CNL 94 01 43 91 11 11 / [cnl.94@wanadoo.fr](mailto:cnl.94@wanadoo.fr) – [#cnlvaldemarne](https://www.facebook.com/cnlvaldemarne)**

**Alain Gaulon, président**